



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 22 00049

Date de dépôt : 24/08/2022

Demandeur : FREE MOBILE représentée par
Monsieur LOMBARDINI Maxime

Pour : L'implantation d'une antenne relais
radiotéléphonie mobile

Adresse du terrain : LA PTE REPOSEE à
POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2022/065
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire de POMMEUSE,

VU la demande de déclaration préalable déposée le 24/08/2022 par FREE MOBILE représentée par Monsieur LOMBARDINI Maxime demeurant 16 rue Ville l'Eveque, à PARIS 08 (75008) ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour L'implantation d'une antenne relais radiotéléphonie mobile ;
- Sur un terrain situé LA PTE REPOSEE , à POMMEUSE (77515);

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018,

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018,

VU l'affichage en mairie en date du 01/09/2022 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à POMMEUSE, le 12 septembre 2022

**Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Michel DE LANGLOIS**



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.